

## DECLARATION

### Projet d'appel à l'action contre les microbilles de plastique pour les pays membres du PROE

Nous, représentants des Etats du Pacifique, réunis à Apia du 18 au 21 septembre 2017 pour la 28<sup>ème</sup> réunion du PROE, reconnaissons que la présence de microbilles dans nos océans est une source de préoccupation mondiale, appelant une réaction mondiale.

Nous **reconnaissons** que ces microbilles contribuent au flux de plastique croissant qui se déverse dans nos océans, et affectent négativement les espèces et habitats marins, en particulier les récifs coralliens et écosystèmes associés.

Nous **rappelons** la résolution 11 sur les déchets plastiques et les micro plastiques dans le milieu marin ainsi que la résolution 12 sur la gestion durable des récifs coralliens, adoptées lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement en Mai 2016; ainsi que la Recommandation pour la réduction de la pollution par les microbilles de plastique en milieu marin adoptée lors de la 31ème assemblée générale de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) de Novembre 2016.

Nous **rappelons** également le communiqué adopté par les gouvernements des îles du Pacifique lors du 48ème forum des Iles du Pacifique qui s'est tenu le 8 septembre 2017, notamment son paragraphe 9.

Nous **sommes convaincus** que l'utilisation des microbilles de plastique pourrait être facilement évitée, dans la mesure où les alternatives naturelles existent et sont disponibles.

Nous **affirmons** par conséquent notre volonté à lutter contre cette source de pollution du milieu marin.

Nous nous **engageons** à prendre des mesures pour interdire l'utilisation des microbilles de plastique sur nos territoires.

Nous nous **engageons** également à plaider en faveur de cette interdiction auprès des Etats tiers.

Nous **sommes déterminés** à promouvoir les échanges d'expertise, de bonnes pratiques et d'expériences sur les mesures prises à cette fin.

14 Septembre 2017